FormaV

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général SVT + SES, veuillez visiter :
bac-svt-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2025 • Jour 2

Code sujet **25-SESJ2NC1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — Les instruments des pouvoirs publics face au changement climatique
1 réponses • sujet p. 2–5

Épreuve composée — Chômage structurel, commerce international et qualité de l’emploi
4 réponses • sujet p. 6–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire None points

Les instruments des pouvoirs publics face au changement climatique

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> Les principaux instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face au changement climatique sont-ils toujours efficaces ?

Introduction. Le changement climatique est notamment lié aux émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines. Lorsque les émetteurs ne supportent pas l’ensemble des dommages que ces émissions causent à la société, il s’agit d’une externalité négative. Les pouvoirs publics peuvent intervenir pour modifier les comportements et réduire les émissions : ils peuvent notamment leur donner un prix, imposer des normes ou soutenir des solutions moins polluantes. Un instrument est efficace s’il contribue effectivement à atteindre l’objectif environnemental visé ; son adoption ou les recettes qu’il procure ne suffisent pas à le démontrer. Son efficacité dépend entre autres de son niveau, de son champ d’application, des alternatives disponibles, du contrôle et de l’acceptabilité de la mesure. On peut donc se demander dans quelles conditions les principaux instruments publics réduisent les émissions et pourquoi leurs effets peuvent rester limités. Nous verrons que la tarification et la réglementation peuvent modifier les comportements, mais que leur efficacité n’est jamais automatique et dépend aussi de leur application et de leur cohérence d’ensemble.

I. La tarification du carbone peut inciter à réduire les émissions, à condition que le signal-prix soit suffisamment fort et que des alternatives existent.

Une taxe carbone renchérit les activités ou les produits associés aux émissions. Elle fait supporter aux émetteurs une partie du coût social de la pollution et les incite à réduire leurs émissions lorsque le coût de cette réduction est inférieur au montant de la taxe. Un marché de quotas fonctionne différemment : les pouvoirs publics fixent un plafond global d’émissions et rendent échangeables des autorisations d’émettre. Les entreprises qui peuvent réduire leurs émissions à moindre coût ont intérêt à le faire et peuvent vendre leurs quotas ; celles pour lesquelles la réduction est plus coûteuse peuvent en acheter. Dans les deux cas, le prix du carbone peut inciter à moins émettre et à investir dans des techniques moins carbonées.

Le document 2 présente un exemple compatible avec un effet incitatif de la taxe. En Finlande, le graphique A montre l’apparition de la taxe autour de 1990, puis son augmentation au fil du temps, exprimée en dollars américains par tonne de CO_2 ou équivalent. Le graphique B compare les émissions de CO_2 des transports finlandais par habitant avec celles d’une « Finlande synthétique », construite à partir de 14 pays similaires qui n’ont pas introduit de taxe carbone. Avant 1990, les deux trajectoires sont proches. Après cette date, les émissions finlandaises restent globalement autour de 2 à 2,4 tonnes par habitant, tandis que la trajectoire synthétique augmente jusqu’à environ 3,5 tonnes en fin de période. Cette divergence est compatible avec l’idée que la taxe a incité à limiter les émissions. La comparaison avec un groupe de référence est plus informative que la seule observation de la Finlande, mais elle ne prouve pas que toute la différence est due à la taxe : d’autres facteurs peuvent aussi avoir influencé les émissions.

Le document 1 illustre l’évolution du prix des quotas sur le marché européen du carbone (SEQE-UE). Celui-ci est de quelques euros par tonne de CO_2 au début de la période représentée, augmente nettement à partir de 2018, atteint près de 100 euros en 2023, puis se situe autour de 60 euros en 2024. Un prix plus élevé peut renforcer l’incitation économique à réduire les émissions et à substituer des énergies ou des procédés moins carbonés aux plus émetteurs. Cependant, ce graphique présente le prix des quotas, et non les

quantités d'émissions évitées : la hausse du prix ne permet donc pas, à elle seule, de mesurer la réduction obtenue. Celle-ci dépend notamment du plafond de quotas, des possibilités techniques de substitution et de l'évolution de l'activité économique.

La tarification n'est donc efficace que si le signal est assez élevé, crédible et durable pour peser sur les décisions, notamment celles d'investissement. Si le prix est faible ou très variable, il peut ne pas justifier des investissements coûteux et de long terme. Si les entreprises ou les ménages ne disposent pas de solutions de remplacement, leur réaction peut également être faible. Enfin, une taxe sur l'énergie ou les transports peut peser proportionnellement davantage sur les ménages modestes. Des compensations ciblées et des alternatives accessibles peuvent alors contribuer à rendre la mesure plus acceptable et plus durable.

II. Les normes peuvent imposer des exigences communes, mais leur effet dépend de leur champ et de leur mise en œuvre.

La réglementation fixe des obligations, par exemple des seuils d'émissions ou des caractéristiques techniques minimales. Elle peut être utile lorsque les pouvoirs publics veulent imposer un résultat minimal à tous les producteurs concernés, sans faire dépendre entièrement la réduction des émissions du prix du carbone ou des choix individuels. Le document 3 montre le durcissement progressif des normes européennes applicables aux poids lourds, bus et cars de plus de 3,5 tonnes. Pour le monoxyde de carbone, la teneur maximale autorisée passe d'un indice de 100 pour Euro 0 à 13 pour Euro IV, valeur maintenue pour Euro V et Euro VI : la baisse par rapport à la base Euro 0 est de %. Pour éviter toute ambiguïté, le calcul est . Pour les particules, la base 100 est Euro I et l'indice descend à 3 pour Euro VI, soit une baisse de 97 % par rapport à cette base. Ces seuils obligent les véhicules concernés à respecter des exigences plus strictes.

Il faut toutefois interpréter précisément ce document. Il concerne le monoxyde de carbone et les particules, et ne mesure pas l'ensemble des gaz à effet de serre ni les émissions totales de CO_2 du transport. La note du sujet indique que le monoxyde de carbone fait partie des gaz à effet de serre et qu'il est nocif pour la santé ; le document traite aussi des particules, nocives pour la santé respiratoire et cardiovasculaire. Ces données illustrent donc le mécanisme des normes sur les véhicules et leur intérêt pour la pollution, mais ne suffisent pas à mesurer leur effet global sur le changement climatique. En outre, une baisse des émissions par véhicule ne garantit pas une baisse équivalente des émissions totales : celles-ci dépendent aussi du nombre de véhicules, des distances parcourues et de l'application effective des règles. Le renouvellement du parc peut prendre du temps et le respect des normes doit être contrôlé.

Les pouvoirs publics peuvent également soutenir la recherche, les infrastructures et l'investissement dans des solutions moins carbonées. Ces mesures complètent la tarification et les normes : le prix incite à changer, la norme impose une exigence minimale, et les aides ou infrastructures peuvent rendre la substitution réalisable. Toutefois, les aides mobilisent des ressources publiques et leur effet dépend de la sélection des projets et des bénéficiaires. Aucun instrument isolé ne garantit donc une baisse suffisante de l'ensemble des émissions.

III. L'efficacité dépend aussi de l'acceptabilité, de l'application et de la cohérence des politiques.

Une mesure peut être justifiée sur le plan environnemental et néanmoins ne pas produire les effets attendus si elle est contestée, reportée ou mal appliquée. Le document 4 décrit le projet de péage urbain à Manhattan, qui prévoyait un prélèvement de 15 dollars par passage à l'entrée d'une partie du centre. Il visait à désengorger les avenues et à améliorer la qualité de l'air ; il devait aussi contribuer au financement du métro. Près de 700 000 véhicules, circulant en moyenne à 11 km/h dans la zone concernée, auraient été touchés. Le projet prévoyait des exceptions et des réductions, notamment pour les New-Yorkais les plus précaires et les véhicules passant sous les portiques plus de dix fois par mois. Malgré ces aménagements, il a été fortement critiqué et a fait l'objet de recours administratifs ; son ouverture, prévue fin juin 2024, a été suspendue avant sa mise en service, selon l'article du 6 juin 2024. Par conséquent, les effets attendus sur la

circulation et la qualité de l'air ne peuvent pas être considérés comme réalisés. Ce cas illustre les difficultés d'application et d'acceptabilité d'une tarification environnementale ; il ne constitue pas une preuve directe de son efficacité contre le changement climatique, puisque l'objectif explicitement mentionné est surtout la décongestion et l'amélioration de la qualité de l'air.

L'acceptabilité dépend notamment de la répartition des coûts et des bénéfices. Les usagers qui supportent directement une taxe ou un péage peuvent s'y opposer, en particulier s'ils estiment ne pas disposer d'alternatives ou si l'effort leur paraît injustement réparti. Des exemptions ou des réductions peuvent améliorer l'acceptabilité, mais, si elles sont trop nombreuses, elles peuvent affaiblir l'incitation ou réduire la portée de la mesure. L'information, l'accompagnement des ménages et l'existence de solutions de transport alternatives sont donc des conditions importantes de mise en œuvre.

Enfin, une mesure appliquée dans un seul territoire peut conduire certaines activités à se déplacer vers des zones où les contraintes sont moindres, plutôt qu'à supprimer leurs émissions. La coordination à une échelle suffisamment large peut limiter ce risque. Les politiques doivent aussi être évaluées à partir des émissions effectivement observées, en distinguant autant que possible l'effet de la mesure de celui d'autres évolutions, comme la conjoncture ou le progrès technique. La complémentarité entre prix, normes, aides et infrastructures permet de répondre à différents obstacles, à condition que les instruments soient cohérents entre eux.

Conclusion. Les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments capables de contribuer à la réduction des émissions : la taxe et le marché de quotas modifient les incitations, les normes imposent des exigences, et les aides ou les infrastructures peuvent faciliter les changements techniques et de comportement. Le document 2 montre une divergence entre les émissions finlandaises et celles de la Finlande synthétique, compatible avec un effet de la taxe sans en établir à lui seul la causalité ; le document 3 témoigne du durcissement de normes sur certains polluants des véhicules lourds. À l'inverse, le document 4 montre qu'une mesure contestée peut être suspendue avant d'avoir produit ses effets, tandis que le document 1 rappelle que le prix des quotas ne mesure pas directement les émissions évitées. Les instruments ne sont donc pas toujours efficaces : leurs résultats dépendent de leur niveau, de leur champ, des alternatives disponibles, du contrôle et de l'acceptabilité. Une action climatique efficace suppose des mesures cohérentes, évaluées et suffisamment équitables pour être réellement appliquées.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les instruments publics face au changement climatique peuvent être efficaces, mais ils ne le sont pas automatiquement. La taxe et le marché de quotas donnent un prix aux émissions et incitent à les réduire ; les normes imposent des exigences, tandis que les aides et les infrastructures peuvent rendre les changements possibles. Leur efficacité dépend du niveau et de la stabilité du signal, du champ couvert, des alternatives disponibles, du contrôle et de l'acceptabilité politique. Les documents montrent des évolutions compatibles avec des effets de la tarification et le durcissement de normes, mais aussi les limites d'un prix qui ne mesure pas directement les émissions évitées et d'un péage suspendu avant sa mise en service. La cohérence, l'accompagnement et l'évaluation des mesures sont donc essentiels.

Épreuve composée

None points

Chômage structurel, commerce international et qualité de l’emploi

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Question Première partie

Sujet p. 6

> Montrez, à l’aide d’un exemple, que les problèmes d’appariement sur le marché du travail sont sources de chômage structurel.

Un problème d’appariement apparaît lorsque les caractéristiques des personnes qui recherchent un emploi ne correspondent pas à celles des emplois proposés : il peut s’agir d’un décalage de qualifications, de compétences ou de localisation. Le chômage structurel est un chômage durable lié notamment aux transformations de l’économie ou au fonctionnement du marché du travail, et non à une simple baisse temporaire de l’activité.

Par exemple, une région peut perdre durablement des emplois industriels tandis que les secteurs qui recrutent recherchent des compétences numériques spécifiques. Si les anciens salariés ne possèdent pas ces compétences et ne peuvent pas se reconvertir rapidement, des postes restent vacants alors que des personnes sont au chômage. La distance entre les lieux où se trouvent les emplois et les demandeurs d’emploi peut également freiner leur rencontre. Ces décalages durables empêchent l’appariement entre offre et demande de travail et entretiennent donc du chômage structurel.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les problèmes d’appariement, dus par exemple à un décalage durable entre les qualifications des demandeurs d’emploi et celles recherchées par les employeurs, peuvent donc être une source de chômage structurel. La coexistence de postes vacants et de travailleurs au chômage l’illustre.

Deuxième partie : Étude d’un document (6 points)

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide du document et d’un outil statistique de votre choix, vous comparerez les données de l’année 1981 à celles de l’année 2019.

Pour comparer les années extrêmes du graphique, on relève approximativement les valeurs des deux séries en tenant compte de leurs axes distincts : la part de la population pauvre se lit sur l’axe de gauche ; les exportations, exprimées en pourcentage du PIB mondial, se lisent sur l’axe de droite. Les valeurs sont des estimations visuelles.

La part de la population pauvre passe d’environ 55 % en 1981 à environ 10 % en 2019. La variation en points de pourcentage est donc de 10 − 55, soit environ −45 points. En variation relative, cela représente une baisse d’environ (45 ÷ 55) × 100, soit 82 %.

Les exportations de marchandises et de services passent d’environ 19 % du PIB mondial en 1981 à environ 30 % en 2019. Elles augmentent donc d’environ 11 points de pourcentage. Rapportée à leur valeur de 1981, cette hausse est d’environ (11 ÷ 19) × 100, soit 58 %. Ces calculs restent approximatifs, car les données sont lues sur le graphique.

RÉPONSE À RETENIR

Entre 1981 et 2019, la part de la population pauvre diminue d'environ 55 % à 10 %, soit une baisse de 45 points de pourcentage (environ 82 % en valeur relative). Sur la même période, les exportations passent d'environ 19 % à 30 % du PIB mondial, soit une hausse d'environ 11 points (environ 58 % en valeur relative). Ces estimations sont lues sur deux axes distincts.

Question 2.

Sujet p. 7

À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous expliquerez comment le commerce international réduit les inégalités entre les pays.

Le document met en regard deux évolutions mondiales entre 1981 et 2019 : la part de la population vivant avec moins de 2,1 dollars par jour diminue fortement, tandis que les exportations de marchandises et de services augmentent en proportion du PIB mondial. Cette évolution parallèle ne suffit pas à prouver que la progression du commerce international a, à elle seule, causé le recul de la pauvreté.

Le commerce international peut contribuer à réduire les inégalités entre pays par plusieurs mécanismes. La spécialisation selon les avantages comparatifs permet à chaque pays de développer les productions pour lesquelles il est relativement le plus efficace. En accédant à des marchés plus vastes, les entreprises peuvent accroître leurs débouchés et leur production. Cela peut soutenir l'emploi et les revenus, puis contribuer à la croissance des pays moins riches et à leur rattrapage par rapport aux pays plus riches.

Les échanges peuvent aussi favoriser la diffusion de technologies, de savoir-faire et de biens d'équipement. L'intégration à des chaînes de production internationales et les investissements qui l'accompagnent peuvent améliorer la productivité. Les économies d'échelle et la concurrence peuvent également contribuer à réduire certains coûts et certains prix. Si les gains de productivité et de revenus sont suffisamment diffusés dans le pays, le niveau de vie peut progresser et l'écart avec les pays plus riches se réduire.

Ce processus n'est cependant ni automatique ni égal pour tous. Les gains peuvent se concentrer dans certaines entreprises, certains secteurs ou certaines catégories de travailleurs. Une spécialisation dans des activités peu rémunératrices, une dépendance à quelques produits exportés ou des difficultés d'adaptation peuvent limiter le rattrapage. Le recul de la pauvreté observé dans le document est compatible avec un rôle du commerce, mais d'autres facteurs, comme les politiques publiques, l'éducation ou les transformations productives, peuvent également y contribuer.

RÉPONSE À RETENIR

En favorisant la spécialisation, l'accès à de plus grands marchés, les gains de productivité et la diffusion des technologies, le commerce international peut soutenir la croissance des pays moins riches et leur rattrapage, contribuant ainsi à réduire les inégalités entre pays. Le document montre qu'entre 1981 et 2019 la pauvreté recule tandis que les exportations progressent, mais cette concomitance ne démontre pas une causalité. La répartition des gains et les politiques menées conditionnent l'ampleur du rattrapage.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez qu'il existe une diversité de descripteurs

de la qualité de l’emploi.

Introduction. La qualité de l’emploi désigne les caractéristiques d’un emploi qui contribuent au bien-être matériel et professionnel du salarié. Elle ne se réduit ni au fait d’occuper un emploi ni à son salaire : elle concerne aussi les conditions de travail, la stabilité, les possibilités de formation, la représentation des salariés et l’articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Les documents permettent donc de montrer qu’elle s’apprécie à l’aide de plusieurs descripteurs complémentaires.

La rémunération est un premier descripteur. Elle contribue au niveau de vie et peut rendre un emploi plus ou moins attractif. Le document 2 indique qu’en 2021, dans le secteur privé en France, le salaire horaire net moyen est de 28,2 euros pour les cadres, contre 11,7 euros pour les employés et 12,0 euros pour les ouvriers. L’écart entre cadres et employés est de 16,5 euros par heure. Le salaire moyen des cadres représente environ 2,4 fois celui des employés (28,2 ÷ 11,7), et environ 3,4 fois le SMIC horaire net de 8,2 euros (28,2 ÷ 8,2). Les rémunérations et leurs écarts entre catégories socioprofessionnelles renseignent ainsi sur une dimension de la qualité de l’emploi, sans suffire à l’évaluer entièrement.

Les conditions de travail constituent un autre descripteur, notamment à travers les contraintes physiques et la pénibilité. Selon le document 3, en 2019, 48,5 % de l’ensemble des salariés déclarent rester longtemps debout et 37,5 % effectuer des mouvements douloureux ou fatigants. Les proportions varient fortement selon la catégorie socioprofessionnelle : 75,4 % des ouvriers déclarent rester longtemps debout, contre 15,7 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. De même, 65,3 % des ouvriers déclarent effectuer des mouvements douloureux ou fatigants, contre 7,8 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. Les secousses ou vibrations sont signalées par 46,4 % des ouvriers, contre 3,9 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces indicateurs renseignent sur les contraintes et les risques susceptibles d’affecter la santé. Plusieurs réponses étant possibles, les proportions ne s’additionnent pas.

D’autres dimensions portent sur la stabilité et la forme de l’emploi, le développement des compétences et les relations professionnelles. Le document 1 présente une comparaison multidimensionnelle des pays européens qui prend notamment en compte les salaires, l’accès à la formation continue, la représentation des salariés, l’équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, le temps partiel, l’emploi temporaire, les accidents du travail et les conditions de travail. Les pays du Nord, ainsi que plusieurs pays continentaux et anglo-saxons cités, présentent globalement de bons niveaux de salaires, un accès élevé à la formation continue et une représentation des salariés assez favorable. Ils connaissent toutefois des taux élevés de temps partiel, y compris de temps partiel court. À l’opposé, les pays d’Europe centrale et orientale décrits dans le document se caractérisent par de faibles salaires et des niveaux élevés d’accidents du travail ; l’emploi temporaire et le temps partiel y sont moins développés, de même que l’accès à la formation continue.

La France se situe dans un groupe intermédiaire avec les pays du Sud et la Pologne. Les salaires y sont plus favorables que dans le groupe d’Europe centrale et orientale, mais l’emploi temporaire est élevé et la représentation des salariés limitée. Les conditions de travail présentent certaines caractéristiques défavorables, comme des positions fatigantes et des délais serrés, tandis que l’accès à la formation et les possibilités d’apprentissage sont réduits. Ces éléments montrent que la stabilité de l’emploi, la formation, la représentation collective et l’équilibre des temps de vie sont également pertinents pour apprécier sa qualité.

Les dimensions de la qualité de l’emploi ne varient pas nécessairement toutes dans le même sens : un groupe de pays peut présenter des salaires et un accès à la formation favorables tout en connaissant un temps partiel élevé. De même, les documents 2 et 3 montrent que les rémunérations et les contraintes de travail diffèrent selon les groupes socioprofessionnels. Il faut donc examiner plusieurs indicateurs plutôt que de réduire la qualité de l’emploi au salaire ou au seul type de contrat.

Conclusion. La qualité de l’emploi se décrit à l’aide d’indicateurs variés et complémentaires : rémunération, conditions et pénibilité du travail, stabilité et forme de l’emploi, accès à la formation, représentation des salariés et équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Les documents montrent que ces dimensions varient entre catégories socioprofessionnelles et entre pays, et qu’elles ne conduisent pas toujours au même constat. L’évaluation de la qualité de l’emploi doit donc être multidimensionnelle.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il existe une diversité de descripteurs de la qualité de l’emploi. Les rémunérations en sont un : en 2021, le salaire horaire net moyen est de 28,2 euros pour les cadres et de 11,7 euros pour les employés. Les conditions de travail en sont un autre : en 2019, 75,4 % des ouvriers déclarent rester longtemps debout, contre 15,7 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. La stabilité de l’emploi, l’accès à la formation, la représentation des salariés et l’équilibre entre vies professionnelle et familiale complètent l’évaluation. Ces dimensions sont complémentaires et ne varient pas toujours ensemble : la qualité de l’emploi s’apprécie donc de manière multidimensionnelle.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-sciences-eco-sociales-2025-nouv-caledonie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.